



AG2R LA MONDIALE

ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT

EVOLUTION DES COTISATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2018

Personnel non enseignant :

	Employeur	Salarié	Total
Cadres et assimilés	1,50 %	0,20 %	1,70 %
Non cadres	0,59 %	0,20 %	0,79 %

Personnel enseignant :

Le taux de contribution des établissements **PASSE** à **0,75%**.

Pour les établissements de Bretagne, le forfait est en attente de communication par le rectorat.